

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025_65- OBJET : Contrat de nettoyage pour tous les tapis des bâtiments avec NETLOC

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le nettoyage de tous les tapis des différents bâtiments de la commune. Après analyse des différentes offres, la société NETLOC, spécialisée dans le nettoyage industriel a été retenue. La société interviendra le 18 et 19 août dans les bâtiments suivants : dojo Alain Mimoun, ancien moulin, salle de boxe, gymnase Jérôme Fernandez et sur le groupe scolaire Olivier Guirou.

DECIDE de signer un contrat pour cette prestation avec la société NETLOC – Parc d'activité de la Verdière 13880 VELAUX pour un montant forfaitaire de 1764 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 17 juillet 2025.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC